

Leçon 1 : Introduction au droit de l'OMC

Section 1. Rappel historique : du GATT à l'OMC

§1. L'institutionnalisation progressive du GATT

§2. La nécessité de réformer le système commercial multilatéral

Section 2. Objectifs et fonctions de l'OMC

§1. Les objectifs

§2. Les fonctions

- A. La gestion des accords
- B. Une enceinte de négociations permanentes et continues
- C. L'assistance aux Membres
- D. Les relations de l'OMC avec l'extérieur
 - 1. Les liens avec les autres organisations internationales
 - 2. Les relations avec les acteurs privés

Section 3. La structure organisationnelle de l'OMC

§1. L'organe de direction : la Conférence ministérielle

§2. Les organes de contrôle

- A. Le Conseil général : un détriplement fonctionnel
 - 1. Le Conseil général
 - 2. L'ORD
 - 3. L'OEPC
- B. Les conseils sectoriels

§3. Le Secrétariat général

§4. Les organes de gestion

§5. Les organes subsidiaires

Section 4. L'ensemble conventionnel de l'OMC

§1. La structure juridique de l'OMC

A. Inventaire des accords composant le système commercial multilatéral

1. Les accords commerciaux multilatéraux
2. Les accords commerciaux plurilatéraux
 - a. L'Accord sur le commerce des aéronefs civils
 - b. L'AMP

B. L'articulation des Accords de l'OMC

§2. La conception du régime conventionnel

A. Le principe de l'Accord unique

B. L'encadrement du dispositif conventionnel

1. L'interprétation
2. Les amendements
3. Les dérogations
4. Les réserves

Section 5. La participation à l'OMC

§1. Les modalités de participation à l'organisation et aux institutions

§2. Le pouvoir de participer : les décisions à l'OMC

- A. Le processus décisionnel : le principe du consensus
- B. L'absence « officielle » de droit dérivé

Leçon 2 : Le règlement des différends

Section 1. Un nouveau mécanisme de règlement des différends

§1. Les faiblesses du mécanisme du GATT

§2. Le changement de logique du mécanisme de l'OMC : la juridictionnalisation

- A. Subsidiarité du système et place du règlement négocié
- B. Exclusivité du système et modes alternatifs de règlement des différends
- C. Caractère juridictionnel du système
 1. Aspect organique : le recours à un tiers impartial
 2. Aspect formel : la qualité juridictionnelle de la procédure menée
 3. Aspect matériel : trancher des différends en application du droit en vigueur

Section 2. Le champ d'application du mécanisme de règlement des différends de l'OMC

§1. Champ d'application temporel

§2. Champ d'application matériel

- A. Unité du système
- B. Procédures spécifiques

§3. Champ d'application personnel

Section 3. Les différentes étapes de la procédure de règlement des différends

§1. Les consultations

§2. La phase de groupe spécial

- A. Fondement juridique de la plainte
- B. Etablissement et constitution du groupe spécial
- C. Procédure devant le groupe spécial

§3. L'examen en appel

Section 4. La mise en œuvre et l'exécution des recommandations de l'ORD

§1. Le délai nécessaire à la mise en conformité

§2. Les mesures prises pour assurer la conformité

§3. La phase de rééquilibrage des concessions

Leçon 3 : Les principes fondamentaux du système commercial multilatéral

Section 1. Le principe de non-discrimination

§1. La non-discrimination entre Membres : le principe de la nation la plus favorisée

- A. But et portée du principe
- B. Champ d'application

§2. La non-discrimination entre nationaux et étrangers : le principe du traitement national

- A. Définition et enjeux du principe
- B. Méthodologie de mise en œuvre de l'article III:2 et de l'article III:4
 - 1. L'article III:2 : les impositions intérieures
 - 2. L'article III:4 : les lois, règlements et prescriptions intérieurs affectant la vente, le transport, la distribution ou l'utilisation d'un produit sur le marché intérieur

Section 2. La transparence

§1. Le mécanisme d'examen des politiques commercial

§2. Les obligations de publication et de notification

- A. Les obligations de publication
- B. Les diverses obligations de notification pesant sur les Membres

§3. Autres mécanismes favorisant la transparence

Leçon 4 : La réduction des obstacles à l'accès au marché pour les marchandises

Section 1. La réglementation en matière d'obstacles tarifaires

§1. L'instrument historique de protection du marché : le droit de douanes

- A. Définition et différences entre les droits de douane et les autres impositions
- B. Les différents droits de douane

§2. Les listes de concessions tarifaires : leviers de la libéralisation

- A. Le système harmonisé utilisé pour classer les droits de douanes
- B. Les négociations tarifaires : historique et méthodes
- C. Consolidation et modification des droits de douane

Section 2. L'encadrement des obstacles non tarifaires

§1. Les disciplines relatives aux mesures destinées à limiter la quantité de marchandises importés

- A. L'interdiction des restrictions quantitatives
- B. La réglementation de l'utilisation des contingents tarifaires

§2. L'encadrement des autres mesures non tarifaires

- A. Les mesures sanitaires et phytosanitaires
- B. Les règles techniques et les normes
- C. Les formalités et pratiques douanières excessives
 - 1. L'évaluation en douane
 - 2. L'inspection avant expédition
 - 3. Les règles d'origine
 - 4. Les procédures de licences d'importation
 - 5. Les mesures concernant les investissements et liées au commerce
 - 6. Les entreprises commerciales d'Etat

Leçon 5 : Les atteintes aux principes fondamentaux : exceptions et intégrations régionales

Section 1. Les principales exceptions aux principes fondamentaux de l'OMC

§1. Les exceptions générales

- A. Les exceptions générales du GATT de 1994
 - 1. Les domaines couverts par l'article XX du GATT de 1994
 - 2. Les conditions liées au respect de l'article XX du GATT de 1994
 - a. Les conditions relatives aux alinéas de l'article XX
 - b. Les conditions tenant au paragraphe introductif de l'article XX
- B. Les exceptions générales de l'AGCS

§2. Les exceptions spécifiques

- A. Les exceptions concernant la sécurité
- B. Les exceptions concernant la balance des paiements
 - 1. Dans le domaine du commerce des marchandises
 - 2. Dans le domaine du commerce des services

Section 2. Une atteinte au principe de non-discrimination : les intégrations régionales

§1. Les intégrations régionales dans le cadre du commerce des marchandises

- A. Les conditions de fond concernant l'établissement de l'ACR
- B. Les prescriptions en matière de procédure

§2. Les intégrations régionales dans le cadre du commerce des services

- A. Les critères à respecter par l'accord
- B. Les obligations à respecter à destination des tiers

Leçon 6 : L'encadrement des mesures de défense commerciale

Section 1. Les disciplines en matière de mesures de sauvegarde

§1. Les conditions concernant le déclenchement d'une mesure de sauvegarde

- A. Les conditions de fond
 - 1. Un événement particulier : l'« évolution imprévue des circonstances »
 - 2. Un phénomène spécifique : le préjudice aux producteurs nationaux lié à l'accroissement des importations
 - a. La condition liée à l'accroissement de la quantité des importations
 - b. La condition tenant au dommage grave ou menace de dommage grave pour la branche de production nationale de produits « similaires ou directement concurrents »
 - c. La démonstration de l'existence d'un lien de causalité entre l'accroissement des importations du produit en cause et le dommage

B. Les conditions de procédure

§2. Les conditions concernant la mesure de sauvegarde en tant que telle

Section 2. L'encadrement des mesures antidumping

§1. La qualification de dumping « condamnable »

A. La condition du dumping

B. L'existence d'un dommage à la branche de production nationale

1. La similarité des produits

2. Détermination de la branche de production nationale

3. Détermination du dommage

a. Le dommage important causé à la branche de production nationale

b. La menace de dommage important pour une branche de production nationale

c. Le retard important dans la création d'une branche de production nationale

C. La présence d'un lien de causalité

§2. Les conditions procédurales de mise en place de droits antidumping

A. L'encadrement des procédures nationales

1. L'ouverture et la conduite de l'enquête

2. Les procédures de contrôle nationales

B. Les règles relatives aux droits antidumping

1. L'imposition de mesures antidumping

2. Les engagements en matière de prix

Section 3. Les réglementations en matière de subventions et de mesures compensatoires

§1. Les mesures pouvant faire l'objet de droits compensateurs

A. Définition de la subvention spécifique

1. La définition de la subvention au sens de l'article 1 de l'Accord SMC

2. La spécificité de la subvention

B. Les catégories de subventions

1. Les subventions pouvant donner lieu à une action

a. Le facteur lié au dommage

b. Le préjudice grave causé par la subvention aux intérêts d'un Membre

c. L'annulation ou la compromission d'avantages résultant directement ou indirectement du GATT de 1994 pour d'autres Membres

2. Les subventions prohibées

3. Les subventions aux produits agricoles

§2. L'encadrement de l'application des mesures compensatoires

- A. Les règles de fond liées à la mise en place de mesures compensatoires
 - 1. Concernant le fait que la mesure en cause soit une importation subventionnée
 - 2. Concernant le dommage et du lien de causalité
- B. Les règles de procédure gouvernant l'enquête

Leçon 7 : Le domaine de la propriété intellectuelle

Section 1. L'Accord sur les ADPIC : un équilibre délicat entre protection et protectionnisme

§1. Les objectifs de l'Accord sur les ADPIC

§2. Les disciplines générales, principes fondamentaux et flexibilités de l'Accord sur les ADPIC

- A. L'harmonisation de la protection en matière de propriété intellectuelle
- B. Le renforcement des garanties d'effectivité des droits de propriété intellectuelle
- C. Les flexibilités offertes par l'Accord sur les ADPIC
 - 1. Les exceptions concernant la sécurité
 - 2. Les flexibilités accordées à certaines catégories de Membres
 - 3. Les flexibilités mises en place dans le domaine de la santé publique

Section 2. Le vaste champ d'application de l'Accord sur les ADPIC

§1. Les droits d'auteur et droits connexes

§2. La propriété industrielle

- A. La protection des signes distinctifs
 - 1. Les marques de fabrique ou de commerce
 - 2. Les indications géographiques
- B. Les droits encourageant l'innovation, la conception et la création en matière technique
 - 1. Les brevets
 - 2. Dessins et modèles industriels, schémas de configuration de circuits intégrés, renseignements non divulgués, pratiques anticoncurrentielles
 - a. Les dessins et modèles industriels
 - b. Les schémas de configuration de circuits intégrés
 - c. Protection des renseignements non divulgués
 - d. Les pratiques anticoncurrentielles

Leçon 9 : OMC et développement

Section 1. Assurer l'intégration des PED dans le système commercial multilatéral

§1. Les catégories de PED

- A. Les PED en tant que tels
 - 1. L'identification des PED
 - 2. La question de la différenciation entre les PED
- B. La catégorie des PMA

§2. Principales dispositions concernant le traitement spécial et différencié au sein de l'OMC

- A. Les dispositions « historiques »
 - 1. L'article XVIII du GATT de 1947
 - 2. La Partie IV du GATT de 1947
 - 3. La clause d'habilitation de 1979 : fondement juridique du Système généralisé de préférences
- B. Les catégories de dispositions des Accords de l'OMC relevant du traitement spécial et différencié
 - 1. Dispositions visant à accroître les possibilités commerciales des PED
 - 2. Dispositions en vertu desquelles les Membres de l'OMC doivent préserver les intérêts des PED
 - 3. Flexibilité des engagements, des mesures, et utilisation des moyens d'action
 - a. La flexibilité dans les accords commerciaux
 - b. La flexibilité dans le cadre de l'AGCS
 - 4. Périodes de transition
 - 5. Assistance technique
 - 6. Dispositions en faveur des PMA
- C. Le Programme de Doha pour le développement

Section 2. L'apport de l'Organisation au développement : la contribution au renforcement des capacités commerciales des PED

§1. L'assistance technique liée au commerce

§2. La contribution de l'OMC aux initiatives internationales en faveur du commerce et du développement

- A. Les partenariats interinstitutionnels
 - 1. Le Cadre intégré renforcé
 - 2. Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
- B. L'initiative Aide pour le commerce